



Bulletin numéro 29 – Mardi 16 avril 2019

LE LIEN

Saison 2018/2019



Infos Diverses

· page 2

Gestion Championnats

· page 3

Arbitres

· page 7

Litiges

· page 7

Comité FSGT 93
16 avenue Paul Eluard - 93000 Bobigny



www.fsgt93.fr

Contact : 01 48 31 12 59 - accueil@fsgt93.fr

1. Infos / Divers

PV du mardi 16 avril 2019

Présents : René RIZZO – Fred SAFRAOUI – Jean Paul HATTERER

- Bulletins reçus :

Comité 93 : Lien n° 28

Comité 94 : Avant-Centre n° 25

Comité 78 : Bulletin n° 25

Comité 75 : Paris Foot Week End n° 28 et coupes régionales

Comité 92 : Coup d'Envoi n° 26 et coupes vétérans

LIF : Bulletin n° 22

- Infos diverses :

Contacts	Numéros	Horaires
Secrétariat Commission et Gestion : René RIZZO – Jean Paul HATTERER	01 48 31 95 83 jphatterer@fsgt93.fr	Tous les mardis à partir de 17H00/17H30 jusqu'à 20H00
S/c des arbitres : José CARREIRAS	01 48 31 96 75	
S/c des litiges : Jean Pierre JOLY	01 48 31 98 37	

- Conduite à tenir lors des intempéries

Nous arrivons à la période hivernale avec des aléas climatiques défavorables à la pratique du football en extérieur. Face à cette situation, il nous semble utile de préciser quelques règles à suivre pour éviter de mauvaises surprises:

- **Si le gestionnaire** (Mairie, Syndicat de gestion, Société privée) des infrastructures sportives a pris la décision de fermer les installations, le club "recevant" doit envoyer un justificatif de fermeture officiel à la commission de gestion de la compétition (sauf pour les terrains gérés par les Comités).

- **Si les installations sportives sont ouvertes c'est l'arbitre, le cas échéant les responsables des équipes, qui doivent** décider sur place de la praticabilité du terrain. En cas de terrain jugé impraticable, la feuille de match devra être dûment remplie et contresignée par les capitaines des deux équipes et adressée à leur Commission gestionnaire dans les 48h00, avec la mention "Terrain impraticable".

- Commission Interdépartementale

Prochaine réunion le 18 avril à Paris (MM. RIZZO et CARREIRAS)

2. Bureau d'Appel Régional

Réunion du 27/03/2019

Présents : Alain Fouché, Alain Gibeau, Jean-Claude Millet, René Rizzo

Excusés : Jean-Pierre Planque, Fred Safraoui

DOSSIER N°11 : Coupe IDF de foot à 7 (16èmes de finale) - match n°6 du 07/02/19 - INTERNATIONALE METEQUE / FC KORA

1ère instance :



Comité 92 – Décision administrative du Collectif de gestion de la coupe régionale
PV dans bulletin de la coupe régionale n°5 du 01/03/19.

Décision prise :

Match perdu sur tapis vert aux deux équipes.

Appel :

recevable de la part du club FC Kora sur cette décision.

Auditions :

Compte tenu de la date de la décision et de l'urgence pour la suite de l'organisation de la coupe régionale, le Bureau d'Appel a estimé le dossier suffisamment clair pour pouvoir prendre une décision sans convocation.

Eléments du dossier :

Feuille de match remplie par le club Internationale Métèque non valable car non contresignée par le club adverse avant le match.

Rapports par mail des deux clubs se rejetant mutuellement la faute liée à un désaccord sur un but marqué.

Décision du Bureau d'Appel :

Le Bureau d'Appel constate que les deux équipes ont choisi de disputer la rencontre sans remplir les formalités administratives et contrôler l'identité des joueurs. En conséquence la décision du comité 92 est conforme à la pratique en vigueur dans l'Île de France pour le foot à 7 de faire perdre le match sur tapis vert aux deux équipes. Le Bureau d'Appel confirme donc cette décision.

[DOSSIER N°12 : Championnat vétérans \(groupe A\) - match du 26/01/19 CM AUBERVILLIERS D / MBDA SPORT B](#)

1ère instance :

Comité 93 – S/C des Litiges – Dossier n°20
PV dans bulletin du C93 n°22 du 26/02/19.

Décision prise :

Sévère rappel à l'ordre aux deux dirigeants.

Appel :

recevable de la part du club MBDA Sport B qui demande des sanctions sur ce match.

Auditions :

Christian FRAPPIER, correspondant et joueur, rédacteur de l'appel pour MBDA B, présent
Pierre-Yves FAUVERNIER, délégué et joueur MBDA, présent
David CHARNIER, capitaine MBDA, présent
Seydou NIANG, arbitre officiel, entendu par téléphone
Ziyed LASSOUED, arbitre officiel, entendu par téléphone

A noter que le club CM Aubervilliers D, dont 4 personnes étaient convoquées, a fait savoir par l'intermédiaire de son dirigeant Alain DELPORTE, qu'ils ne comprenaient pas la raison de l'appel après l'audition en Litiges. Les deux équipes étant soi-disant réconciliées, le CMA D a donc décidé de ne pas donner suite à la convocation du Bureau d'Appel.

Eléments du dossier :

Un joueur du CMA, fortement énervé à la fin du match, a voulu avoir des explications avec un joueur de MBDA auquel il reprochait un geste déplacé, soi-disant à connotation raciste, pendant la rencontre. Il a tenté d'agripper son adversaire provoquant la réaction de plusieurs joueurs des deux équipes pour les séparer. Les arbitres témoins de cet attroupement ont constaté l'énervement du joueur puis l'attroupement et la confusion qui s'en est suivie. Cependant aucun des deux n'a été témoin de coups portés et l'échauffourée s'est terminée au moment de la signature de la feuille de match avec un conseil aux deux équipes d'envoyer des rapports s'ils souhaitaient s'exprimer sur les faits survenus.





A noter qu'aucune des deux équipes n'a demandé à porter des réclamations sur la feuille de match qui a été contresignée par les capitaines et délégués.

Décision du Bureau d'Appel :

Le Bureau d'Appel fait le même constat que la commission des Litiges du comité 93, à savoir qu'aucun des deux arbitres ne peut témoigner du geste évoqué par le CMA ni confirmer des coups portés pendant l'altercation comme indiqué par MBDA.

Le Bureau d'Appel regrette que le CMA D ne s'exprime qu'à travers les écrits du seul dirigeant et que le joueur concerné ne juge pas utile de rapporter les faits lui-même, ce qui jette un sérieux doute sur leur véracité.

Par ailleurs il semble que l'enjeu sportif dans le groupe vétérans A contribue au manque de sérénité et entraîne des comportements inadaptés. C'est pourquoi le Bureau d'Appel propose que les désignations d'arbitres et celles de délégués soient faites avec vigilance sur la fin de saison, notamment sur les matchs entre équipes disputant les places d'honneur de ce groupe.

Le club CM Aubervilliers D se voit infligé 5 unités administratives pour absence volontaire à convocation et entrave dans le déroulement de la procédure d'appel.

Réunion du 03/04/2019

Présents : Alain Fouché, Jean-Claude Millet, René Rizzo, Fred Safraoui

Excusés : Alain Gibeau, Jean-Pierre Planque

DOSSIER N°10 : Championnat du dimanche matin (groupe A) - match du 20/01/19 - US SEARA DRANCY / AS MALGACHE C

1ère instance :

Ligue IDF – Sous-commission des Litiges - Dossier n°9
PV dans bulletin LIF n°16 du 12/02/19.

Décision prise :

Match perdu sur tapis vert à l'équipe AS Malgache C.

Appel :

recevable de la part du club AS Malgache par mail du 19/02/19 qui conteste la décision.

Auditions :

Rolland BRINDAVOINE, délégué AS Malgache, présent.
Mohamed HAMDANI, arbitre officiel, entendu par téléphone
Christophe DA SILVA, capitaine US Seara Drancy, entendu par téléphone

Éléments du dossier :

Lors du contrôle des identités avant le coup d'envoi, le capitaine de AS Malgache ne possédait qu'une version électronique de sa pièce d'identité (sans original ni photocopie). Les arbitres ont appliqué la préconisation en vigueur à la date du match, à savoir qu'ils ont prévenu le club que sous cette forme la pièce d'identité n'était pas règlementaire et de ce fait le capitaine ne devait pas participer à cette rencontre. L'AS Malgache a tenté d'obtenir l'accord du capitaine adverse pour autoriser sa participation. Le capitaine de Drancy confirme qu'à titre personnel il ne voyait pas d'inconvénient mais que l'autorisation de jouer ne pouvait être que du fait des arbitres et non du sien. A partir de là le délégué de AS Malgache a fortement insisté auprès des arbitres et prétend avoir finalement obtenu leur accord. Ces derniers précisent qu'ils ont mis en garde, sans ambiguïté, le club qu'il risquait de perdre la rencontre sur tapis vert pour ce motif. Le club prétend que les arbitres ont sous-entendu qu'ils ne mentionneraient pas la pièce d'identité électronique sur la feuille de match. Ce qu'ils n'ont pas fait, appliquant en cela la préconisation de la Commission Interdépartementale prise dans sa réunion du 13/12/18 dont le PV a été diffusé le 17/01/19.

Décision du Bureau d'Appel :





Le Bureau d'Appel, après avoir entendu le délégué de l'AS Malgache et obtenu les versions du capitaine adverse et d'un des deux arbitres officiels, considère que le club AS Malgache a bien été informé qu'il risquait très probablement la perte du match s'il alignait son joueur. Les arbitres, à cette date, avaient comme consignes de dissuader un club de faire jouer un tel joueur mais sans interdire pour autant sa participation si le club le décidait en fin de compte.

Le Bureau d'Appel confirme donc la décision des Litiges de donner match perdu par pénalité au club AS Malgache en vertu de l'article 13 du règlement IDF de football.

Rencontre avec la Direction du Comité de Paris

Le Bureau d'Appel a reçu un courrier de la Direction du Comité de Paris daté du 25/03/19 par lequel elle informe prêter assistance à un de ses adhérents dans le cadre d'un dossier de litige. Suite à une suspension de 3 mois fermes, infligée en première instance, l'intéressé a interjeté appel. En application de l'article 37 du règlement Ile de France de football, cet appel a été rejeté.

La Direction du Comité de Paris propose donc une rencontre avec le Bureau d'Appel Régional pour présenter son argumentation en considérant que cette décision est en contradiction avec un point du règlement disciplinaire fédéral de la FSGT.

Le Bureau d'Appel, après avoir obtenu l'accord de principe d'une telle rencontre auprès des membres de la Direction de la Ligue Ile de France, accepte le principe de cette rencontre au siège du comité 75.

Réunion du 03/04/2019 au siège du Comité de Paris

Présents pour la Direction 75 :

Rheda Cherrouf (Président), Thierry Uhres (Trésorier), David Cheveau (Membre du Bureau chargé de l'activité football)

Présents pour le Bureau d'Appel: Alain Fouché, Jean-Claude Millet, René Rizzo, Fred Safraoui

Excusés : Alain Gibeau, Jean-Pierre Planque

Rheda Cherrouf et David Cheveau présentent l'argumentation du comité de Paris basé sur l'article 19 de ce texte :

« **Section 3 - Dispositions relatives aux organes disciplinaires d'appel**

Article 19

.....

L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la fédération, ou limité par une décision d'un organe fédéral.

..... »

La position du comité 75 est donc de considérer qu'aucun organe de la fédération ne peut limiter le droit d'appel et que, par conséquent, l'article 37 du règlement foot Ile de France doit être considéré illégal de ce point de vue.

Au vu de cet argument, la question qui se pose est la traduction à des échelons locaux (régionaux ou départementaux) du texte qui évoque l'activité fédérale.

Après une séance d'échanges de point de vue sur ce sujet, le Bureau d'Appel avant de prendre position définitive, décide d'interroger la Direction Fédérale sur l'interprétation à faire de ce texte.

La réponse de la Fédération à la sollicitation du Bureau d'Appel, a été formulée par mail en date du 08/04/19 par Emmanuelle BONNET-OULALDJ, co-présidente de la FSGT et membre de la Direction Fédérale Collégiale.

« La DFC confirme qu'en l'espèce le Règlement de la Commission Interdépartementale de football Ile-de-France FSGT n'est pas conforme au Règlement disciplinaire fédéral qui précise en son article 19, alinéa 3 que *"L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la fédération, ou limité par une décision d'un organe fédéral"* (Cf. Règlement fédéral ci-joint).

La Commission Interdépartementale de football Ile-de-France FSGT exerce une mission fédérale territoriale par délégation conférée par la Fédération au travers la Ligue Ile de France FSGT, organe territorial régional de référence. En



conséquence, les règlements édictés par la Commission Interdépartementale de football Ile-de-France FSGT ne peuvent déroger, ni contredire, les règlements fédéraux, notamment ceux disciplinaires.

La DFC est donc favorable à l'application du Règlement disciplinaire de la Fédération dans le cas de Monsieur Jérôme DELPERIE, mais aussi à toute autre situation similaire qui pourrait se présenter à l'avenir.

Par ailleurs, la DFC invite fraternellement les responsables de la Commission Interdépartementale de football Ile-de-France FSGT à procéder à une révision du Règlement régional. Les travaux engagés dans le cadre de l'Espace Fédéral Territorial FSGT en Ile de France vont dans ce sens.

Ainsi, la DFC invite le Bureau d'appel régional IDF de la FSGT à se saisir du dossier en appel de Monsieur Jérôme DELPERIE. »

Cette réponse a été diffusée à toutes les directions de comités, à la direction de la Ligue Ile de France, aux membres du Bureau d'Appel et au secrétariat de la coupe Delaune.

A la réception de cette réponse, le Bureau d'Appel prend la décision de se mettre immédiatement en conformité et d'ouvrir un dossier d'appel pour les deux dossiers concernés par cette situation (voir PV du Bureau d'Appel du 14/03/19 – rubrique « courriers reçus) »

3. Coupe Départementale

Résultats enregistrés

n°	COUPE 93 - Quarts de finale		Scores
1	GARE DE BONDY	STV TEAM 93	1 - 2
2	AC TRABZON	FC RENAISSANCE	0 F - 3
3	US SEARA DRANCY	AJ LA NOUE A	3 - 1
4	FC BOLINGO UNITED	DEPORTIVO D AULNAY	4 - 1

Sanctions

DIV	Date	NOM du joueur	N° Licence	CLUB	C
COUPE 93	07/04/2019	CATAREU ALEXEI	680196	US SEARA DRANCY	Jaune
COUPE 93	07/04/2019	KHENACHE YACINE	55559445	AJ LA NOUE A	Jaune
COUPE 93	08/04/2019	KALUKEMBI KEVIN	658228	FC BOLINGO UNITED	Jaune
COUPE 93	08/04/2019	BENYAHIA MOHAMED	679445	DEPORTIVO D AULNAY	Jaune
COUPE 93	08/04/2019	BENSABER ZACKARY	679452	DEPORTIVO D AULNAY	Blanc

Tirage des demies finales

28/04/2019	1.	US SEARA DRANCY	FC RENAISSANCE
29/04/2019	2.	STV TEAM 93	FC BOLINGO UNITED

La finale de la Coupe Départementale aura lieu le samedi après-midi 8 juin 2019 au Parc Interdépartemental des Sports de La Courneuve. L'horaire précis sera confirmé ultérieurement.



4. Gestion du championnat

PV du mardi 16 avril 2019

Présent : Jean Paul HATTERER – Jean Marc CALLY

Message très important pour toutes les équipes

L'article 13 du règlement a été modifié en ce qui concerne le contrôle des licences et surtout pour le contrôle des identités des joueurs. **La présentation d'une copie sur papier de la pièce d'identité est obligatoire**, plus de présentation sur un téléphone.

Les équipes du vendredi soir et du lundi soir ont obligation de faire valider les identités de leurs joueurs **par les commissions de football. Il faut se présenter dans l'un des comités avec les licences sur lesquelles les photos ont été apposées et signées par les joueurs, ainsi qu'une copie de la pièce d'identité. Un timbre sera apposé sur la licence qui sera alors seulement plastifiée et rendue à l'équipe. Chaque comité doit définir des plages horaires pour l'accueil des équipes.**

Cette procédure est facultative pour les équipes du Samedi et du Dimanche.

Message très important pour les équipes du Samedi Après-Midi Niveau B

En début de saison le groupe était composé de 16 équipes et nous avons validé une phase ne comprenant que des rencontres sous forme de « match aller ». **Au fil de l'avancée de la saison des équipes ont connu des difficultés** qui les ont obligés à déclarer forfait pour le reste des rencontres. Il ne reste donc actuellement que 13 équipes pour lesquelles la saison est quasiment terminée.

Nous allons vous proposer des rencontres complémentaires afin de combler les dates d'ici le mois de juin. Le but est d'essayer de faire jouer des rencontres « retour » avec 5 ou 6 équipes, dans la mesure des possibilités de partage des installations. Nous allons faire 2 groupes : les 6 premiers et les autres. La 1^{ère} journée de cette seconde phase pourrait débuter le samedi 11 mai. Ces rencontres supplémentaires viendront se cumuler **au classement actuel, sans possibilité qu'une équipe puisse changer de groupe.** Nous vous fournirons des informations complémentaires dans les prochaines semaines.

Courriers des clubs

TOURS MARRONS (S. HALILOU) – Samedi Après – Midi Niveau B

Déclaration de forfait pour la rencontre du 13/04/2019 avec ASA RIGONDES : pris note.

BLANKOK UNITED (D. ASTASIE) – Samedi Après – Midi Niveau B

Demande de report de la rencontre du 13/04/2019 avec MELTING PASSES : en raison du délai non réglementaire, la réponse de l'équipe adverse est obligatoire.

BLANKOK UNITED (F. CALDIRONI) – Samedi Après – Midi Niveau B

Accepte le report de la rencontre du 13/04/2019 seulement si la rencontre peut être reportée à la date du 20/04/2019, en attente de la réponse de la Ville de Paris. La validation de la date du report a été adressée par la gestion des installations parisiennes : le report est donc accepté.

CM AUBERVILLIERS E (M. FACI) – Samedi Matin Vétérans Niveau A

Demande de report acceptée par l'adversaire de la rencontre du 13/04/2019 avec AF BAGNEUX et proposition de date de report au 25/05/2019 : la rencontre est donc reportée.





Programmation des matches remis

SM VETERANS A - MATCH(S) A JOUER LE SAMEDI 20 AVRIL 2019		
Journée n°10	ES CHEMINOTS COLOMBES B / CLUB 92 CMCAS	N.Mandela - 9h00 - Garenne Colombes 92
SM VETERANS A - MATCH(S) A JOUER LE SAMEDI 27 AVRIL 2019		
Journée n°16	SCIENCES PO MEN IN BLACK / CM AUBERVILLIERS F	J.-P.Wimille - 11h - Paris 16ème
SM VETERANS A - MATCH(S) A JOUER LE SAMEDI 25 MAI 2019		
Journée n°13	AS COMMUNAUUX DE PANTIN / UMASSAC B	Charles Auray - 9h30 - Pantin
SA GROUPE B - MATCH(S) A JOUER LE SAMEDI 20 AVRIL 2019		
Journée n°15	ES VITRY / SAMARITAINE FC	Couderc - 16h30 - VITRY 94
Journée n°15	MELTING PASSES / BLANKOK UNITED	L Lumière - 15h30 - Paris 20ème
SA GROUPE B - MATCH(S) A JOUER LE SAMEDI 04 MAI 2019		
Journée n°10	GARE DE BONDY / ETOILE ROUGE	La Motte - 15h30 - Bobigny n° 5
Journée n°11	SAMARITAINE FC / TOURS MARRONS	Parc Sports - 15h00 - La Courneuve 93
LS GROUPE A - MATCH(S) A JOUER LE LUNDI 06 MAI 2019		
Journée n°12	ACVH / AS TITANS	Géo André - 20h00 - Gentilly
Journée n°14	ETOILE ROUGE DE LA VILLETTE / AS CHATOYANCE	20h30 - Pte de Charenton Paris
LS GROUPE A - MATCH(S) A JOUER LE LUNDI 27 MAI 2019		
Journée n°15	AS CHATOYANCE / ACVH	Paul Meyer - 20h30 - Sucy en Brie

Forfaits

Clubs	Groupes	Dates
PSV	SA B	Forfait général déclaré par le club le 02/03/2019
ASC VITRY	LS A	1 forfait le 15/10/2018
ANCIENS JOYEUX DE L ASOM	SM VA	2 forfaits le 10/11/2018 et le 16/03/2019
UMASSAC	SA B	1 forfait le 10/11/2018
AIGLE NOIR	SA B	forfait général déclaré par le club le 01/02/2019
AS ARCADES	SA B	forfait général déclaré par le Comité 94
BLANKOK UNITED	SA B	1 forfait le 08/12/2018
AF BAGNEUX	SM VA	1 forfait le 19/01/2019
AS QUINZE	LS A	1 forfait le 18/02/2019
STV TEAM 93	LS A	1 forfait le 18/02/2019
ASC ACCOLADE	SA B	2 forfaits le 16/02/2019 et le 09/03/2019



Demandes de report

Clubs demandeurs	Groupes	Dates	Clubs adverses
ES CHEMINOTS COLOMBES	SM VA	22/09/2018	CM AUBERVILLIERS D
CM AUBERVILLIERS E	SM VA	22/09/2018	MBDA SPORT B
AS QUINZE FC	LS A	24/09/2018	CLUB DEFENSE BALARD A
AS CHATOYANCE	LS A	24/09/2018	STV TEAM 93
ANCIENS JOYEUX ASOM	SM VA	22/09/2018	SCIENCES PO MEN IN BLACK
ASCO RUEIL A	SA B	22/09/2018	TOURS MARRONS
AIGLE NOIR	SA B	22/09/2018	ETOILE ROUGE
STV TEAM 93	LS A	01/10/2018	AS QUINZE FC
ASA RIGONDES	SA B	17/11/2018	ETOILE ROUGE
TOURS MARRONS	SA B	17/11/2018	AS ARCADES
CM AUBERVILLIERS E	SM VA	17/11/2018	ANCIENS JOYEUX ASOM
AS CHARDONNET	LS A	12/11/2018	AS TITANS
AS QUINZE FC	LS A	26/11/2018	ACVH
SCIENCES PO MEN IN BLACK	SM VA	24/11/2018	MBDA SPORT B
ASCO RUEIL B	SM VA	01/12/2018	MBDA SPORT B
CM AUBERVILLIERS D	SM VA	01/12/2018	CLUB 92 CMCAS
CLUB 92 CMCAS	SM VA	19/01/2019	ES CHEMINOTS COLOMBES
PSV	SA B	19/01/2019	MELTING PASSES
ASC ACCOLADE	SA B	26/01/2019	PSV
WINAMAX	LS A	04/02/2019	ETOILE ROUGE DE LA VILLETTE

Reports en instance

Dates	Groupes	Recevant	Visiteur	Date proposée
17/11/2018	SM VA	ANCIENS JOYEUX DE L ASOM	CM AUBERVILLIERS E	en attente
19/01/2019	SM VA	ES CHEMINOTS DE COLOMBES B	CLUB 92 CMCAS	en attente
26/01/2019	SM VA	ANCIENS JOYEUX DE L ASOM	CM AUBERVILLIERS F	en attente
02/02/2019	SM VA	ES CHEMINOTS DE COLOMBES B	CM AUBERVILLIERS D	en attente

Résultats enregistrés

SM VETERANS A - Journée n°17 - samedi 06 avril 2019		Scores	Observations
CM AUBERVILLIERS D	AF BAGNEUX	6 - 2	

SM VETERANS A - Journée n°18 - samedi 13 avril 2019		Scores	Observations
SCIENCES PO MEN IN BLACK	UMASSAC B	FN P	
AS COMMUNAUX DE PANTIN	ASCO RUEIL B	7 - 3	
ES CHEMINOTS COLOMBES B	MBDA SPORT B	1 - 2	
ANCIENS JOYEUX DE L ASOM	CM AUBERVILLIERS D	0 - 4	
CM AUBERVILLIERS F	CLUB 92 CMCAS	3 - 1	



AF BAGNEUX	CM AUBERVILLIERS E	Reporté	
------------	--------------------	---------	--

SA GROUPE B - Journée n°15 - samedi 13 avril 2019		Scores	Observations
ASA RIGONDES	TOURS MARRONS	3 - 0 F	
ETOILE ROUGE	UMASSAC	3 - 0 F	

LS GROUPE A - Journée n°15 - lundi 01 avril 2019		Scores	Observations
AS QUINZE FC	ETOILE ROUGE DE LA VILLETTE	2 - 3	

Unités administratives

Equipes	championnat	date du match	Motifs et Nb UA	Total UA
CM AUBERVILLIRS F	SM - VA	13/04/2019	Feuille de match incomplète (1 UA)	25
CM AUBERVILLIRS F	SM - VA	13/04/2019	Non présentation de licence (2 UA)	25

Sanctions

Date	NOM du joueur	N° Licence	CLUB	C	US
13/04/2019	ENGUELEHON YANN	661591	AS COMMUNAUX DE PANTIN	Blanc	0
13/04/2019	BOULHO SEBASTIEN	51139	ASCO RUEIL B	Blanc	0
15/04/2019	CHELLAOUI KAMEL	688558	STV TEAM 93	Rouge	5

5. Les arbitres

PV du mardi 16 avril 2019

Présents : le Bureau des arbitres

Les désignations des arbitres officiels ne sont plus publiées dans les bulletins, les clubs peuvent consulter leur espace réservé sur le site des foots pour connaître le nom de l'arbitre désigné sur leur rencontre, mais aussi suivre l'activité de leur arbitre référent.

6. Litiges

PV du mardi 16 avril 2019

Présents : Daouda BATHILY - Abdel KADIOUI

Excusés : Jean Pierre JOLY - Madani CHAOUICHE

Courriers :

Courrier de M. Youri UHLRICH, responsable AS CHARDONNET pour la rencontre AS CHARDONNET - STV TEAM 93 du 15/04/2019 - Lundi Soir Niveau A.

Rapport de l'arbitre officiel du Comité 75 pour la rencontre AS CHARDONNET - STV TEAM 93 du 15/04/2019 - Lundi Soir Niveau A.





Rapport de l'arbitre officiel du Comité 93 pour la rencontre UMassac – GARE DE BONDY du 30/03/2019 – Samedi Après-Midi Niveau B.

Dossier n°22 : AS CHARDONNET – AS QUINZE FC du 18/03/2019 – Lundi Soir Niveau A

La Commission convoque pour le mardi 07 mai 2019 à 19h00 les personnes suivantes :

- Pour AS QUINZE FC : MM. BOUNAHMIDI Ayoub, DE LAUNOY Alan
- Pour AS CHARDONNET : UHLRICH Youri, LANGIN Pierre
- Les arbitres officiels de la rencontre

La présence de ces personnes est obligatoire, munies de leurs licence et pièce d'identité. Les convocations sont adressées aux correspondants des équipes, à charge pour elles de les faire suivre aux personnes concernées.

Dossier n°24 : UMassac – GARE DE BONDY du 3/03/2019 – Samedi Après-Midi Niveau B

La Commission est toujours en attente du rapport du joueur DJAHER Mohamed, licence 658380, du club GARE DE BONDY.

Dossier n°25 : AS CHARDONNET – STV TEAM 93 du 15/04/2019 – Lundi Après-Midi Niveau A

Le joueur CHELLAOUI Kamel, licence 688558, du club STV TEAM 93, est suspendu en attente de son rapport et de la décision de la Commission des Litiges.



Les suspensions en cours

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	LS	FC NO WHERE	MEYRIER AXEL	441353	Oui	Oui	22/01/2019	21/04/2019	Suspendu, 3 mois fermes
94	ME	AS PATIPERROS	ROJEL ALFONSO	55766114	Oui	Oui	22/01/2019	21/04/2019	Suspendu, 3 mois fermes
94	JS	FC PANAME	GUERRIER JEAN-OLIVIER	55753199	Oui	Oui	06/12/2019	06/09/2019	Suspendu 9 mois ferme + 12 mois avec sursis
92	LS	MBDA SPORT A	ALFRED CHARLES KEVIN	55765932	Oui	Oui	27/02/2019	26/04/2019	Suspendu 2 mois ferme
75	LS	LES PEP	MIMOUN SACHA	55762660	Oui	Oui	01/04/2019		Suspendu à titre conservatoire jusqu'à décision de la commission
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	GOMES RODRIGUES NUNO MIGUEL	55525166	Oui	Oui	25/05/2014	24/05/2019	Suspendu 5 ans dont un an interdit stades et abords (Arrêté Préfectoral)
94		CST AL FAWZ	TRAORE MAMADOU	55563313	Oui	Oui	12/05/2015		suspendu jusqu'a comparution
75		AGUIAS FC	LAZAAR YACINE	55622149	Oui	Oui	02/06/2016		suspendu j'usqu'a comparution
93		BONDYNAMIQUES	ADDOU YAZID	55690778	Oui	Oui	10/01/2017	09/01/2020	Suspendu 36 mois (article 44 - A - 19)
93		FC SCUDETTOS	ADMI FAYSSAL	55587641	Oui	Oui	30/01/2017	30/10/2021	Suspendu 3 ans de toutes compétitions
75	VS	AS ENTRAIDE	KIPRÉ FLORENT	55624507	Oui	Oui	20/10/2017	19/10/2019	suspendu 24 mois ferme
75		JOHNSON DIVERSEY FC	LOUINASSE JOSEPH	270683	Oui	Oui	04/11/2017	03/05/2019	Suspendu 18 mois fermes
LIF	SA	AS VAL IMMO	KELBABA PAUL OLIVIER	55734737	Oui	Oui	18/11/2017	17/05/2019	Suspendu 18 mois fermes
92	LS	PARIS D EXIL	KÉBÉ MOHAMED	55730052	Oui	Oui	20/11/2017	19/05/2019	Suspendu 18 mois fermes.
93	LS	ASC VITRY	BARKOUN ABDELKADER	53709	Oui	Oui	06/11/2017	05/11/2019	suspendu 24 mois ferme
94	VS	AS LAUMIERE	ORKZAI FADH	55608492	Oui	Oui	23/02/2018	16/09/2019	Suspendu 18 mois ferme (période de neutralisation comprise)
92	VS	AS METROPOLITAN ONDAS	PINTO BARROS ROMARIO ALEXANDRE	55530828	Oui	Oui	13/04/2018	13/10/2019	Suspendu 12 mois fermes (article B 24). Période 15/06 au 15/09 neutralisée.
93	SM	CM AUBERVILLIERS E	OUTAHMOUCHTE NABYLE	332837	Oui	Oui	21/04/2018	21/04/2022	Suspendu 36 mois ferme (Tableau A L18)
93	SA	PSV	BOUZIDI MOHAMED	55561260	Oui	Oui	28/04/2018	28/01/2021	Suspendu 24 mois pour coup volontaire (article B 26)
94	DM	FC SOLVEIRA A	CASAS SERGIO	16294	Oui	Oui	05/06/2018	04/12/2019	Suspendu, 1 an ferme
94	DM	USMBA 92	LARABI ELHADJ	55771159	Oui	Oui	14/10/2018	13/06/2019	Suspendu 4 mois (article A8) + 4 mois (article A 12)
LIF	DM	APP CLICHY	GONCALVES LUIS	12235	Oui	Oui	14/10/2018	15/09/2020	Suspendu 18 mois fermes (tableau B 25)

93	LS	AS QUINZE FC	CHEREL ANTHONY	55560538	Oui	Oui	05/11/2018	04/02/2020	Suspendu 12 mois fermes (la période du 15/06 au 15/09 est neutralisée)
LIF	SA	FC NOISY LE SEC	BELFOUL FOUAD	55564251	Oui	Oui	24/11/2018	23/04/2019	Suspendu, 5 mois fermes (décision du B.A.R.)
75	DM	AS TOHO	LAOUZAI AISSA	55511602	Oui	Oui	18/11/2018	17/05/2019	Suspendu, 6 mois ferme
LIF	DM	AS DARTY	SAIL MOHAMED	34801	Oui	Oui	13/01/2019	12/06/2019	SUSPENDU 5 MOIS FERME (DELAUNE)
78	SM	CM AUBERVILLIERS C	DUBELLOU CYRILLE	55499482	Oui	Oui	26/01/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
94	DM	AC TRABZON	LIKOS MUSTAFA	680249	Oui	Oui	03/02/2019	02/11/2019	Suspendu 6 mois fermes (article 44 A 11).
LIF	SA	FC NOISY LE SEC	KACI HAMZA	55622934	Oui	Oui	16/02/2019	15/07/2020	Suspendu, 18 mois fermes
93	LS	AS TITANS	DELPERIE JEROME	55617938	Oui	Oui	19/02/2019	18/05/2019	Suspendu 3 mois fermes
92	LS	DEPORTIVO D AULNAY	KORCH MOHAMED	679449	Oui	Oui	12/03/2019	13/06/2019	Suspendu 3 mois ferme (Tableau B Ligne 23)
LIF	SA	CS CHILI	TIONO RAYMOND	55571869	Oui	Oui	16/03/2019	15/06/2019	Suspendu, 3 mois fermes (tableau B21)
75	VS	PARAGUAY	GOMES DA SILVA FILHO WILSON	55767174	Oui	Oui	15/03/2019		Suspendu, en attente de décision
75	VS	PARAGUAY	DE CARVALHO BORGES VINICIUS	55772612	Oui	Oui	19/03/2019		Suspendu à titre conservatoire jusqu'à décision de la commission
94	SM	USI FOOT VOLTAIRE	SAHRAOUI ZOHEIR	329420	Oui	Oui	16/03/2019	16/12/2019	Suspendu 6 mois pour insultes à arbitre (article 44 B 23)
94	DM	FC 93/94	FERREIRA FERNANDES VITOR HUGO	680911	Oui	Oui	24/03/2019	23/10/2019	Suspendu 4 mois fermes (article 44 A 10)
94	DM	FC 93/94	FERREIRA FERNANDES TIAGO	680910	Oui	Oui	24/03/2019	23/12/2019	Suspendu 6 mois fermes (article 44 A 11)
94	DM	FC SOLVEIRA A	MERGIM SHALA	55586614	Oui	Oui	24/03/2019	23/12/2019	Suspendu 6 mois fermes (article 44 A 11)
94	VS	OASIS 18	IGHOUBA SAMIR	509088	Oui	Oui	22/03/2019	21/12/2019	Suspendu 6 mois pour insultes à arbitre (article 44 B 23)
93	LS	ASC VITRY	AKIAL NADINN	55769305	Oui	Oui	01/04/2019		Suspendu, en attente de décision
93	SA	TOURS MARRONS	ZERROUGUI SLIMANE	55785311	Oui	Oui	06/04/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
94	DM	FC ZARSA 11	SOUMAHORO ISMAEL	55767723	Oui	Oui	07/04/2019		Suspendu, en attente de décision
LIF	DM	AF PORTUGAIS PARIS	SACKO TOUMANI	55767715	Oui	Oui	07/04/2019		Suspendu en attente de décision
93	SM	CM AUBERVILLIERS E	DELMAS NICOLAS	48364	Oui	Oui	06/04/2019		Suspendu, en attente de décision
93	SM	CM AUBERVILLIERS E	CAMARA BANTA	455738	Oui	Oui	06/04/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
93	SM	CM AUBERVILLIERS E	FACI MOKHTAR	42688	Oui	Oui	06/04/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
93	SM	UMASSAC B	RAFANO HARANA MICK HERMANN	658013	Oui	Oui	06/04/2019		Suspendu, en attente de décision
93	SA	GARE DE BONDY	MOHAMED DJAHER	658380	Oui	Oui	30/03/2019		Suspendu, en attente de décision



93	LS	ASC VITRY	EBODE ONDOBO KEVIN	55524219	Oui	Oui	22/02/2019	21/01/2020	Suspendu 8 mois - Période 15/06 au 15/09 neutralisée (DELAUNE)
94	SM	USI FOOT VOLTAIRE	MACALOU MAMADOU	55769814	Oui	Oui	11/04/2019		Suspendu à titre conservatoire jusqu'à décision (DELAUNE)
LIF	SM	AS PLUS LOIN A	AMANAZ MOHAMED	55502211	Oui	Oui	13/04/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
75	DM	ASCFC MONTREUIL B	CHEVALIER YOHAN	35916	Oui	Oui	14/04/2019		Suspendu, en attente de décision
75	DM	AS CANONNIERS MENILMONTANT	DIALLO ABDOUL KARIM	55770601	Oui	Oui	14/04/2019		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
92	VS	UNIONE CORSA	BERGOIN-GRAZIANI ANTONIN	255775	Oui	Oui	12/04/2019		Suspendu, en attente de décision
93	LS	STV TEAM 93	CHELLAOUI KAMEL	688558	Oui	Oui	15/04/2019		Suspendu, en attente de décision

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)
est une fédération sportive multisports
et d'éducation populaire.

En Seine-Saint-Denis,
le comité FSGT93 regroupe 180 clubs et 14000 adhérent.e.s

Tarifs* licenciés avec assurance
Plus de 50 sports avec une seule et même licence
enfants 19.60 €
jeunes 28.90 €
adultes 35 €

*tarifs 2017-2018

**VENEZ DECOUVRIR ET PRATIQUER
TOUS LES SPORTS
A TOUS LES ÂGES
EN COMPETITION COMME EN LOISIR**



Comité FSGT de Seine-Saint-Denis
16 Avenue Paul Eluard
93 000 Bobigny
01.48.31.12.59
accueil@fsgt93.fr



www.fsgt93.fr